

COMMUNIQUÉ

La MMQ subventionne deux formations offertes par la FQM

Montréal, le 2 mai 2016 - La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), en collaboration avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM), est heureuse de financer 50 % des frais d'inscription de ses 25 premiers membres sociétaires à s'inscrire à chacune des deux formations suivantes : **Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection** et **La politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables**.

Ces formations d'une journée seront présentées aux lieux et aux dates suivantes :

Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection

- Québec 20 septembre 2016
- Saint-Hyacinthe 4 octobre 2016

La politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables

- Alma 8 et 9 juin 2016
- Québec 21 et 22 septembre 2016
- Vaudreuil-Dorion 11 et 12 octobre 2016

Remboursement de 50 % des frais d'inscription

Pour profiter de cette offre, vous devez vous inscrire sur le site Web de la FQM. Les inscrits répondants aux critères d'admissibilité seront remboursés par la MMQ après avoir suivi la formation. Pour être admissible, vous devez faire partie des 25 premières inscriptions à l'une des formations (25 inscriptions par cours), être un membre sociétaire de la MMQ et être présent lors de la formation. Il est à noter qu'une seule inscription par membre sociétaire sera remboursée par cours.

Pour de plus amples renseignements, nous vous invitons à communiquer avec Mme Nelly Jetté, adjointe administrative pour le service de la Souscription et du développement des affaires, au 1 866 662-0661, poste 238.

Renseignements :

La Mutuelle des municipalités du Québec

Louise Desjardins
Directrice, service des Relations publiques
1 866 662-0661, poste 234
l.desjardins@mutuellemmq.com

Fédération québécoise des municipalités

Nadia Gagné
Agente, service à la clientèle
1 866 951-3343, poste 271
formation@fmq.ca